



Mon propriétaire peut t il me mettre dehors si je paie plus tard

Par **calimero14**, le **26/09/2013** à **11:15**

Bonjour,

Voila mon problème.

J ai enmenager le 1er juillet dans mon appartement et mes loyers son a jour,sauf qu avec toutes les dépenses que j ai eu au départ a la place de payer le loyer le 1er de chaque mois comme prévu dans le bail,je le paie le 20 du mois.Mon propriétaire peut t il me mettre dehors pour cela.Merci pour vos réponses

Par **Lag0**, le **26/09/2013** à **11:47**

Bonjour,

En théorie, vous devez payer le loyer à la date prévue.

Un retard systématique de paiement n'est pas une cause de résiliation immédiate du bail (pour cela, il faut plusieurs mois d'impayés), mais est un motif légitime et sérieux pour la non reconduction du bail à l'échéance.